



Mon ancienne CAF réclame indû API de 1994/95 à ma nouvelle CAF

Par **Manoumanou76**, le **15/05/2014** à **18:55**

Bonjour,

La CAF de mon domicile vient de m'envoyer un courrier simple, signé "votre caisse d'allocations familiales", me signifiant que mon ancienne CAF lui avait signalé que je leurs devais 1499€ sur mes prestations familiales de 1994/1995 et que c'est auprès d'eux que je devrais rembourser ! Il était indiqué, sur ce courrier, qu'ils effectueront chaque mois, une retenue sur mes prestations (AL et RSA) ! Le montant n'est pas précisé et le courrier non signé. Suite à mon appel téléphonique, j'ai appris qu'il s'agit d'un indu d'API datant de 1994/1995 et pour lequel j'aurais reçu en 2010 un courrier de l'ancienne CAF m'en demandant le remboursement

En 1994/1995, j'ai en effet été en litige avec ma CAF à ce sujet car malgré le fait que j'étais séparée du père de ma fille, avec lequel je n'étais pas mariée, (j'avais une autre adresse à 7 kms de chez lui, tous mes papiers à cette nouvelle adresse également, ma fille allait à l'école maternelle près de chez moi dans cette ville), ils n'ont jamais voulu l'admettre mais aucune visite d'un agent de la CAF à mon domicile ! Je suis donc allée en appel de leur décision mais ayant déménagé fin 1995 à + de 200 kms et bien qu'ayant ma nouvelle adresse, (ils ont transféré mon dossier à la CAF de mon nouveau domicile), je n'ai pas souvenir d'avoir reçu quelques nouvelles qu'elle soient depuis.

Que puis je faire, je ne sais même pas si il me reste les documents relatifs à cette affaire, ma fille avait 4 ans, elle en a 23 aujourd'hui !! Je suppose que dès le mois prochain je vais avoir une ponction sur mes prestations sans aucune autre forme de procès !! En ont-ils le droit au bout de 20 ans ? J'ai presque 61 ans et touche seulement l'APL et un RSA complément d'activité en rapport avec mes quelques heures de travail mensuelles payées en chq CESU. Merci de me conseiller, j'ai déjà tellement de mal à survivre, je tombe littéralement des nues !!